Mairie de La Garde **Arrondissement d** Toulon

Du dix sept février an mil huit cent vingt-quatre, à dix heures du matin

Acte de mariage de Jean Victor Guiol cultivateur âgé de vingt six ans sept mois ans, né à La Garde département du Var le vingt six du mois de messidor an 5 (14 juillet 1797) domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Louis Guiol cultivateur domicilié à Lagarde département du Var et de Marie Elizabeth Meinard ici présents et consentans d'une part

N.° 3

Et de Dlle Marie Rosalie Fortunée David âgée de dix neuf ans, née à La Garde département du Var le vingt deux du mois de frimaire an 13 (13 décembre 1804) domiciliée à La Garde département du Var fille mineure de feu Jean André David en son vivant cultivateur domicilié à Lagarde département du Var et de Rosalie Bernard ici présente et consentante d'autre part.

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les dimanches vingt cinq du mois de janvier dernier et premier février courant mois desquelles il resulte qu'il n'y a eu ni oppositions ni empechement audit mariage d'après le terme prescrit par la loi.

Vu les actes de naissance desdits futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus désignés. Vu aussi l'acte de décès de Jean André David père de la future épouse.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Rosalie Fortunée David et l'autre Jean Victor Guiol,

En présence de Sieur Thomas Comte domicilié à La Garde département du Var âgé de quarante neuf ans profession de tailleur d'habits

De Sr Jean Joseph Marcel Ricaud domicilié à Lagarde département du Var âgé de quarante deux ans profession de propriétaire

De Sr Toussaint David domicilié à Lagarde département du Var âgé de quarante ans profession de cultivateur

Et de Laurent Guiol domicilié à Lagarde département du Var âgé de vingt huit ans profession de cultivateur

Après quoi, moi Pierre Jean Maria adjoint à la Mairie de Lagarde en absence de Mr le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les temoins, les parties ont declaré ne savoir écrire.

Ricaud   Th Comte   Guiol   Toussaint David

Maria

Mairie de Lagarde **Arrondissement de** Toulon

Du dix sept du mois de février an mil huit cent vingt-quatre, à dix heures du matin

Acte de mariage de Antoine Meinard profession de berger âgé de quarante neuf ans, né à Hières département du Var le trois du mois de décembre mil sept cent soixante quinze domicilié à Lagarde département du Var fils majeur de feu Antoine, berger en son vivant domicilié à Lagarde département du Var et de Marguerite Lamin, ici présente et consentante d'une part

N.° 4

Et de Elizabeth Julienne Ramy âgée de cinquante ans, née à Sollies Pont département du Var le trois du mois de juin mil sept cent soixante quatorze domiciliée à Lagarde département du Var fille majeure de feu Joseph en son vivant berger domiciliée à département d et de feue Magdeleine Meinard d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous officier public soussigné les 8 et 15 du courant mois desquelles il resulte qu'il n'y a eu ni oppositions ni empechement audit mariage ; vu les extraits d'acte de naissance des futurs époux ; vu l'acte de décès d'Antoine Meinard père du futur époux ; vu la déclaration à serment de la future épouse portant que le lieu du décès et celui du dernier domicile de leurs ascendants leur sont inconnus ; ladite déclaration a aussi été certifiée à serment par les quatre temoins ci après désignés lesquels affirment que quoiqu'ils connaissent les futurs époux, ils ignorent les lieux de décès de leurs ascendants et leurs derniers domiciles (avis du Conseil d'état du 4 thermidor an 13)

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Elizabeth Julienne Ramy, & l'autre Antoine Meinard

En présence de Sr Christophe Colomb ch. de St Louis domicilié à Lagarde département du Var âgé de cinquante ans profession de [illegible]

De Sr Jean Antoine Giraudon domicilié à Lagarde département du Var âgé de cinquante quatre ans profession de [illegible]

De Sr Nicolas Cabissol domicilié à Lagarde département du Var âgé de trente huit ans profession de propriétaire

Et de Sr Jean Bernard Aubans domicilié à Lagarde département du Var âgé de quarante sept ans profession d'officier de santé

Après quoi, moi Pierre Jean Maria adjoint à la Mairie de Lagarde en absence de Mr le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les temoins, les parties ont declaré ne savoir

Colomb   Aubans fils   Cabissol

Giraudon   Maria